

# A la croisée des chemins



## Bulletin épisodique des Sentiers Langeaisiens n°37 / 16 mai 2012

### Les méandres de la Sarthe

Le samedi 9 juin, tous les adhérents pédestres des Sentiers Langeaisiens sont conviés à participer à une randonnée aux confins des départements de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne (voir plan ci-joint).

Voici le programme de cette journée:

- 8h : départ de Langeais en covoiturage (4 personnes par voiture).
- 10h15 : arrivée à St-Léonard-des-Bois sur le parking du Gasseau (point de départ du plan ci-joint) après environ 150 km sans péage.
- 10h30 à 12h30 : randonnée de 6 à 7 km jusqu'à St-Céneri-le-Gérei, l'un des plus beaux villages de France où nous visiterons une chapelle confidentielle consacrée à St-Céneri. Que chaque jeune fille, que chaque femme apporte une épingle à couture : une excellente surprise les y attendra.
- 12h45 à 14h15 : déjeuner dans l'Auberge de la Vallée à St-Céneri.
- 14h30 à 16h30 : retour au parking de départ (6 à 7 km) en suivant les boucles de la Sarthe.
- 17h : retour vers Langeais.



*Le village de Saint-Céneri-le-Gérei*

Les Sentiers Langeaisiens vous offrent gratuitement le voyage, chaque propriétaire de véhicule étant dédommagé à hauteur de 70 € incluant le carburant et le coût d'usage de la voiture. Il restera donc à la charge de chacun le coût du restaurant, soit 24 € par personne que vous réglerez par avance au trésorier de notre association.



*La chapelle surprise*

**Si vous souhaitez participer, vous devez donner votre réponse (coupon ci-joint) avant le 24 mai**, date limite fixée par le restaurateur.

**Nous demandons aux chauffeurs volontaires de contacter Gérard Houbine :**

([gerard.houbine@wanadoo.fr](mailto:gerard.houbine@wanadoo.fr) ou 02 47 96 89 49)

Il vous faudra de bonnes chaussures, compte tenu qu'à l'aller puis au retour (à un rythme tranquille!), vous aurez droit à une bonne montée et à une descente bien raide. Mais l'effort de l'aller permettra de creuser chaque estomac à point pour l'auberge. Quant au retour, il faudra bien digérer ...

# Enquête d'utilité publique : une proposition inacceptable !

Du 11 au 26 mai, une enquête d'utilité publique aura lieu à Langeais. Elle concernera différents chemins communaux. Certains devraient être aliénés, des parcelles ou chemins privés devraient également être achetés par la commune. Un groupe de travail a été créé par la municipalité pour faire des propositions. Or, il s'avère que le projet contenu dans l'enquête ne correspond pas vraiment aux résultats de ce groupe de travail. Pour résumer, le projet concerne essentiellement le secteur situé entre la D15 et la route basse, secteur englobant 3 propriétés : Beaumontais, la Bezardière et les Grandes Landes.

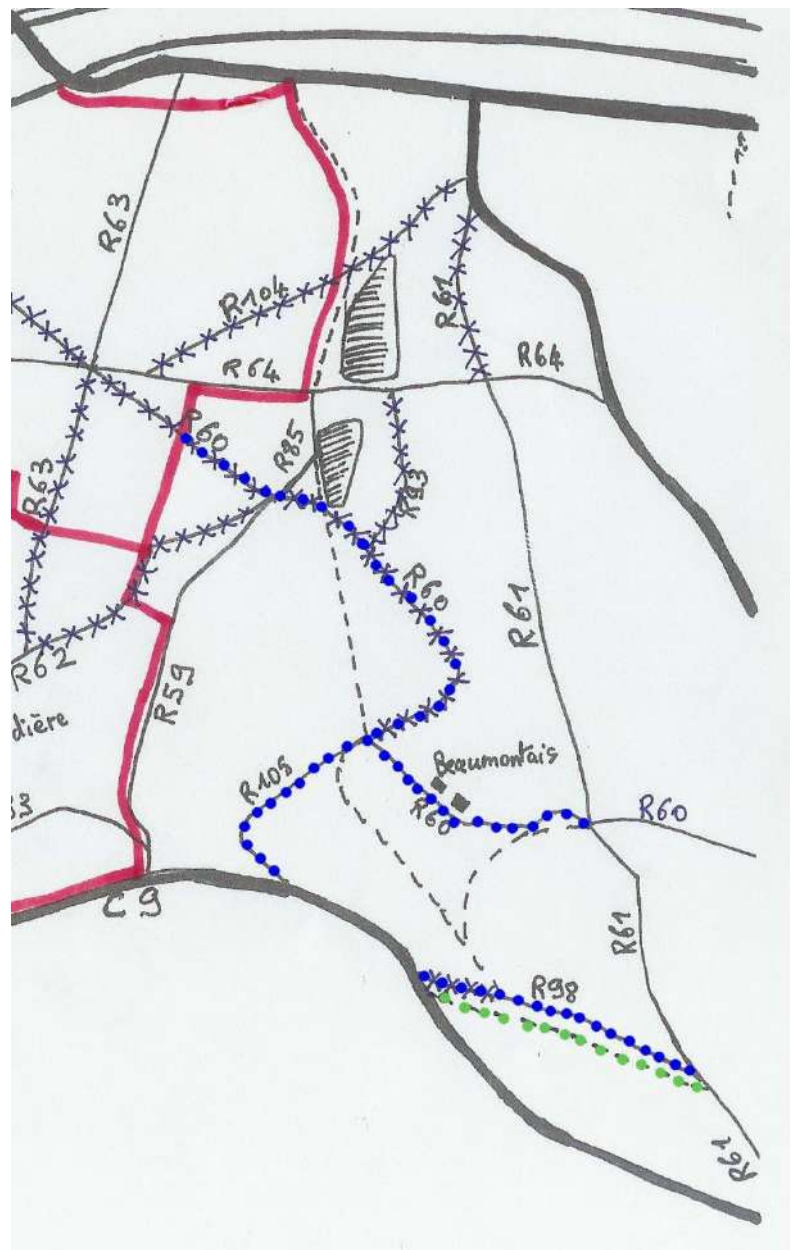
Comme les Sentiers Langeaisiens l'avaient demandé en 2011, les conventions signées par la municipalité précédentes avec les 3 propriétaires ont été annulées (pour vice de forme), et des négociations ont été reprises avec chaque propriétaire séparément, excluant la création de nouveaux chemins en limite de propriété par 2 propriétaires contigus.

## Beaumontais :

Le propriétaire\* accepte de vendre à la commune un chemin privé plus ou moins marqué en contrebas du CR 98 dont la partie aboutissant à la route basse n'existe plus. Ce nouveau chemin est d'un grand intérêt pour ses petites difficultés techniques (petites montées et descentes) et permet d'éviter une longue partie sur la route basse, route bitumée à faible fréquentation, mais avec un manque de visibilité à certains endroits.

La commune aliène le CR 98, mais également le CR 105 et une partie du CR 60 (dont un morceau est encore existant).

Il serait sans doute préférable que le propriétaire vende à la commune le chemin en falun partant de la D15 jusqu'au carrefour entre les 2 étangs. L'échange serait alors beaucoup plus équitable.

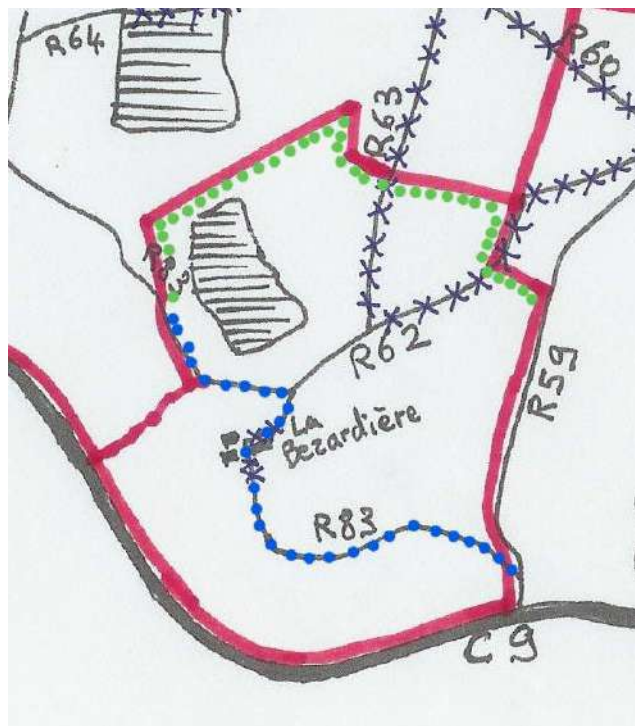


Légende des plans	
—	chemin communal existant
XXX	chemin communal n'existant plus
- - -	chemin privé
— (épais)	route bitumée
— (rose)	limite de propriété
●●●●● (bleu)	chemin à aliéner (projet enquête)
●●●●● (vert)	chemin à créer (projet enquête)

\*Nous emploierons le terme générique « propriétaire » pour des situations qui peuvent être différentes (indivision, SCI...)

## La Bezardière :

Le propriétaire\* accepte de vendre à la commune une parcelle qui fera office de chemin, passant entre les 2 étangs. La commune aliène une partie du CR 83. L'échange nous paraît équilibré, une partie du nouveau chemin donnant une vue sur l'étang de la Bezardière, puis restant en forêt. Une grande partie du CR83 aliéné avait été bitumé et représentait peu d'intérêt pour la randonnée. Rappelons que ces échanges solderont le coup de force qui avait été réalisé dans cette propriété par la construction d'un bâtiment sur le CR 83 et la pose d'un grillage de clôture qui avait supprimé une bonne partie de ce même chemin, tout cela sans réaction de la municipalité en place à cette époque.

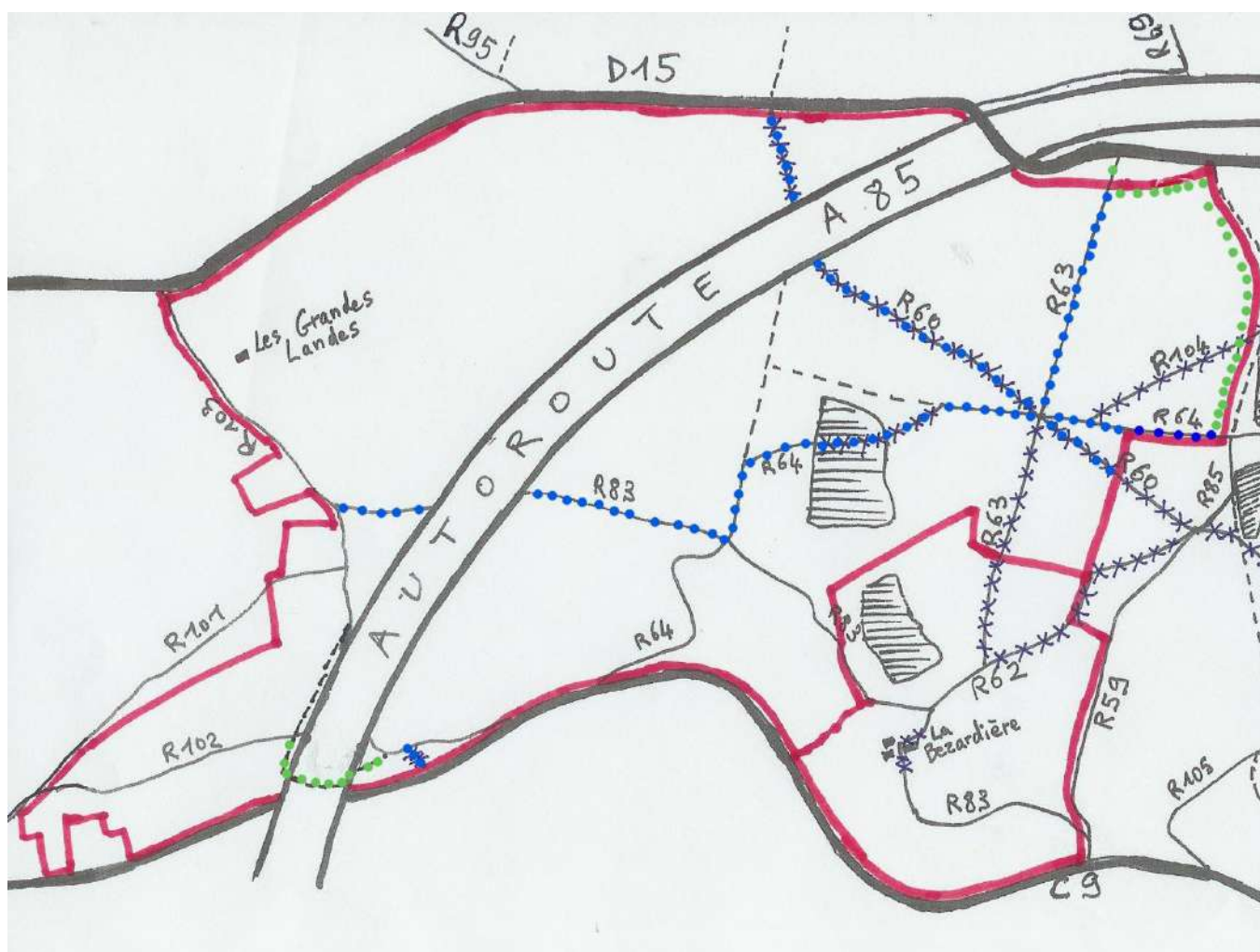


## Les Grandes Landes :

Le propriétaire\* accepte de vendre à la commune 2 parcelles qui feraient office de chemin.

La commune aliène la majorité des chemins ruraux traversant la propriété, l'un d'eux n'existant plus (le CR 60), un autre ayant été englouti en partie par un étang creusé par le propriétaire (le CR64 côté ouest), un autre existant mais coupé par l'autoroute (le CR 83), et enfin 2 tronçons du CR 63 et du CR 64 (côté est) existant et actuellement utilisés.

Si l'on peut comprendre l'aliénation du CR 60, ou à la rigueur du CR 83, il est totalement inacceptable de prévoir l'aliénation de chemins ruraux d'utilité publique.





En effet, les CR 63 et CR 64 sont actuellement utilisés par les randonneurs (pédestres, VTTistes, équestres) sans problèmes particuliers. Ils sont intéressants pour la randonnée (passage en sous-bois très agréable) et ne nécessitent aucun entretien pour la commune. Ils constituent les seuls chemins possibles entre le centre ville et le CR 69 qui permet de faire une boucle sur le nord de la commune.

Les portions A et B (qui seraient achetées en échange par la commune) sont beaucoup moins attrayantes : pas de passage en sous-bois : on longe un chemin privé pour la portion B, on longe la D 15 et l'autoroute pour la portion A. Ces nouveaux chemins nécessiteraient un entretien très régulier de la part de la commune (herbe, ronces, genêts) et sont actuellement inutilisables.

Pourquoi la commune de Langeais vendrait-elle ces 2 portions de chemins communaux pour acheter des portions sans intérêt en échange ?

Les photos page suivante donnent une idée un peu plus précise sur cet échange.

Le propriétaire a déjà bénéficié de certaines « largesses » de la commune de Langeais lorsqu'il a fait un étang sur une portion du CR 64, puisque la municipalité de l'époque n'avait pas réagi à cette « annexion ». Depuis lors, il est impossible d'utiliser le CR 64 dans sa totalité.

Un argument justifiant cet échange pourrait être la sécurité des randonneurs, puisque cette forêt est un territoire de chasse. Doit-on rappeler les règles de prudence élémentaires concernant la chasse ? De plus, avec ce raisonnement, pourquoi ne pas interdire l'accès au chemin communal traversant toute la forêt au nord-ouest de Langeais (du CR 60 au niveau de la D 15 jusqu'au CR 24 débouchant sur la route Mazières/La Rouchouze, celui-ci traversant intégralement des domaines privés, territoires de chasse au gros gibier ?

La commune de Langeais accepterait-elle encore une fois de faire passer des intérêts privés avant l'intérêt public ?

En effet, si l'on examine bien les termes de « l'échange », on s'aperçoit que :

- Les randonneurs perdent des chemins intéressants remplacés par des chemins qui n'existent pas !
- Le propriétaire riverain va voir sa propriété subitement prendre de la valeur (presque tous les chemins communaux traversant sa propriété deviendraient privés).
- La commune décide de « lâcher » une partie de son patrimoine sans contrepartie.

Les Sentiers Langeaisiens dans de précédentes discussions avaient évoqué la possibilité d'aliéner ces 2 tronçons de chemin rural, mais avec une contrepartie autrement plus intéressante : les portions A et B, mais également un chemin à créer le long de la D15 pour sécuriser les randonneurs afin de rejoindre le CR 95 et le hameau de La Rouchouze.

Ce n'est que dans le cadre d'une **négociation sur l'ensemble des chemins de cette propriété** que la commune, les randonneurs et le propriétaire riverain pourront trouver une solution satisfaisante pour tous.

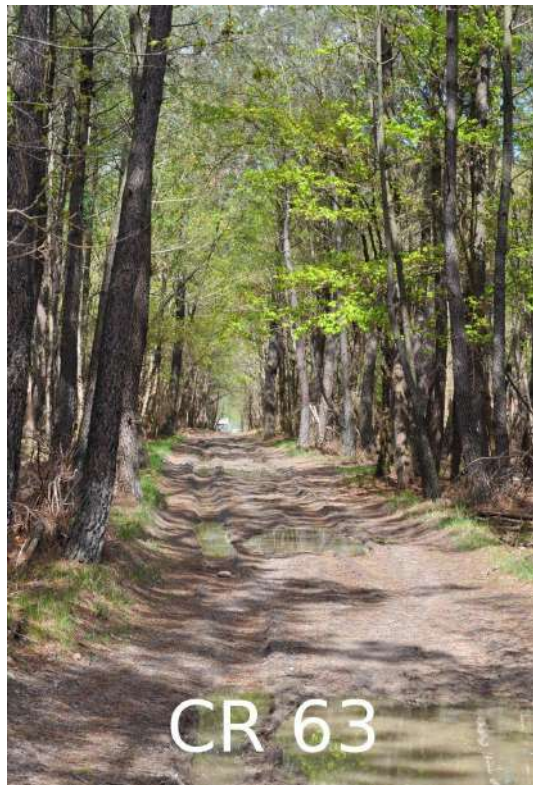
**Accepterons-nous de valoriser cette propriété au détriment de la commune de Langeais ? Accepterons-nous de voir disparaître une partie de notre patrimoine sans rien dire ?**

**Il n'est pas trop tard. Faites part de votre opposition à ce projet dans le cadre de l'enquête d'utilité publique. Donnez votre avis à la mairie de Langeais : dossier consultable aux heures d'ouverture de la mairie du 11 au 26 mai.**

# **Non à l'aliénation des CR 63 et 64 !**

\*Nous emploierons le terme générique « propriétaire » pour des situations qui peuvent être différentes (indivision, SCI...)

## Ce que la commune de Langeais projette d'aliéner

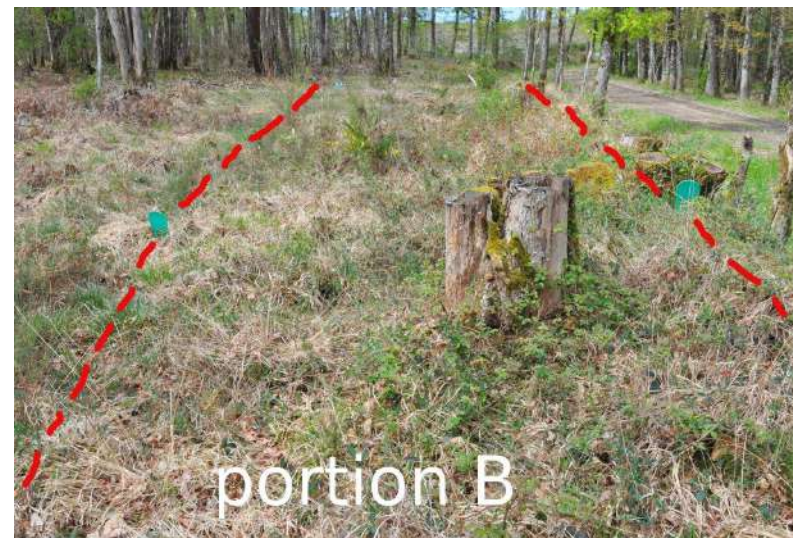


**CR 63 :** chemin communal en ligne droite, sans obstacles, utilisable par des attelages. Ce chemin en sous-bois ne nécessite aucun entretien. Il est actuellement utilisé par les randonneurs pédestres, VTTistes et cavaliers, sans conflit d'usage.

**CR 64:** chemin communal avec une assise un peu moins large. Passage en sous-bois très agréable, puis le long d'une clairière et dans une sapinière. Chemin ne nécessitant aucun entretien. Il est actuellement utilisé par les randonneurs pédestres, VTTistes et cavaliers, sans conflit d'usage.



## Ce que la commune de Langeais projette d'acheter

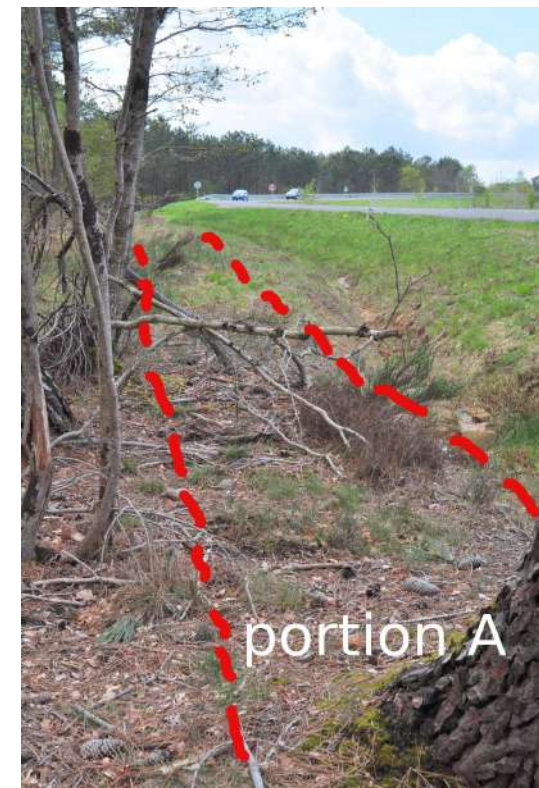


### **Portion B :**

Il n'existe pas de chemin sur cette portion qu'achèterait la commune. Le passage est truffé d'obstacles : arbres à terre, grosses pierres, grosses souches d'arbres. Ce passage étant beaucoup plus ouvert que le CR 63, une importante végétation y pousse par endroits (hautes herbes, ronces).

Il longe un chemin privé de Beaumontais (visible à droite sur la photo) : il est évident que des randonneurs utiliseraient ce chemin privé en parallèle pour éviter ces nombreux obstacles...

**Portion A :** Cette portion est courte, mais cumule de nombreux handicaps pour des randonneurs : des genets y poussent en grande quantité, la vue ne présente aucun intérêt (en contrebas de la D 15, près des remblais de l'autoroute), le tout dans un environnement bruyant (passage des véhicules sur l'autoroute).



## La Morellerie :

Le propriétaire demande à acheter la portion du CR 106 de la Petite Morellerie jusqu'à la fin du chemin (en cul-de-sac). Or, nous avons affaire dans ce secteur à des paysages de grande qualité, avec tout près du chemin (dans l'angle) un pont en pierre sur la Roumer qui mérite grandement le détour.

Il serait beaucoup plus intéressant de proposer à ce propriétaire en échange de l'aliénation de la portion entre le virage à 90 ° et la fin du chemin, de lui acheter une parcelle (en rouge sur la carte) permettant d'accéder à ce pont.

A l'avenir, la commune d'Avrillé les Ponceaux pourrait essayer de relier ce pont au sentier de randonnée communal qui passe en face. On obtiendrait une boucle au départ du Moulin du Puits très intéressante (végétation de zone humide, vieux pont...).



# Non à l'aliénation des CR 63 et 64 !

L'enquête d'utilité publique aura lieu du vendredi 11 mai au samedi 26 mai.

Le dossier est consultable à l'accueil de la mairie de Langeais, aux heures d'ouverture habituelles. Le commissaire-enquêteur, M. Gueranger, sera présent à la mairie les 11 et 26 mai de 9 h à 11 h.

Vous pouvez (devez!) donner votre avis sur le registre prévu à cet effet (n'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse). Les arguments à avancer peuvent être les suivants :

- vous avez déjà utilisé ces chemins sans problèmes particuliers.
- les chemins proposés en échange ne sont pas intéressants pour la randonnée.
- la commune n'a pas à « brader » son patrimoine au profit d'intérêts privés.
- vous refusez l'aliénation des CR 63 et CR 64, et demandez soit une négociation sur l'ensemble de la propriété, soit de n'aliéner aucun chemin dans cette propriété.
- si cette aliénation avait lieu, on aboutirait à une dégradation de la situation actuelle, alors que la municipalité avait promis le contraire !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez écrire au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante (en n'oubliant pas de donner vos nom et adresse) :

Monsieur Guéranger, commissaire-enquêteur

Mairie

2 place du 14 Juillet

37130 LANGEAIS

**Votre participation est indispensable.**

**Plus nous serons nombreux à réagir, plus nous aurons de chances de bloquer ce projet d'aliénation.**

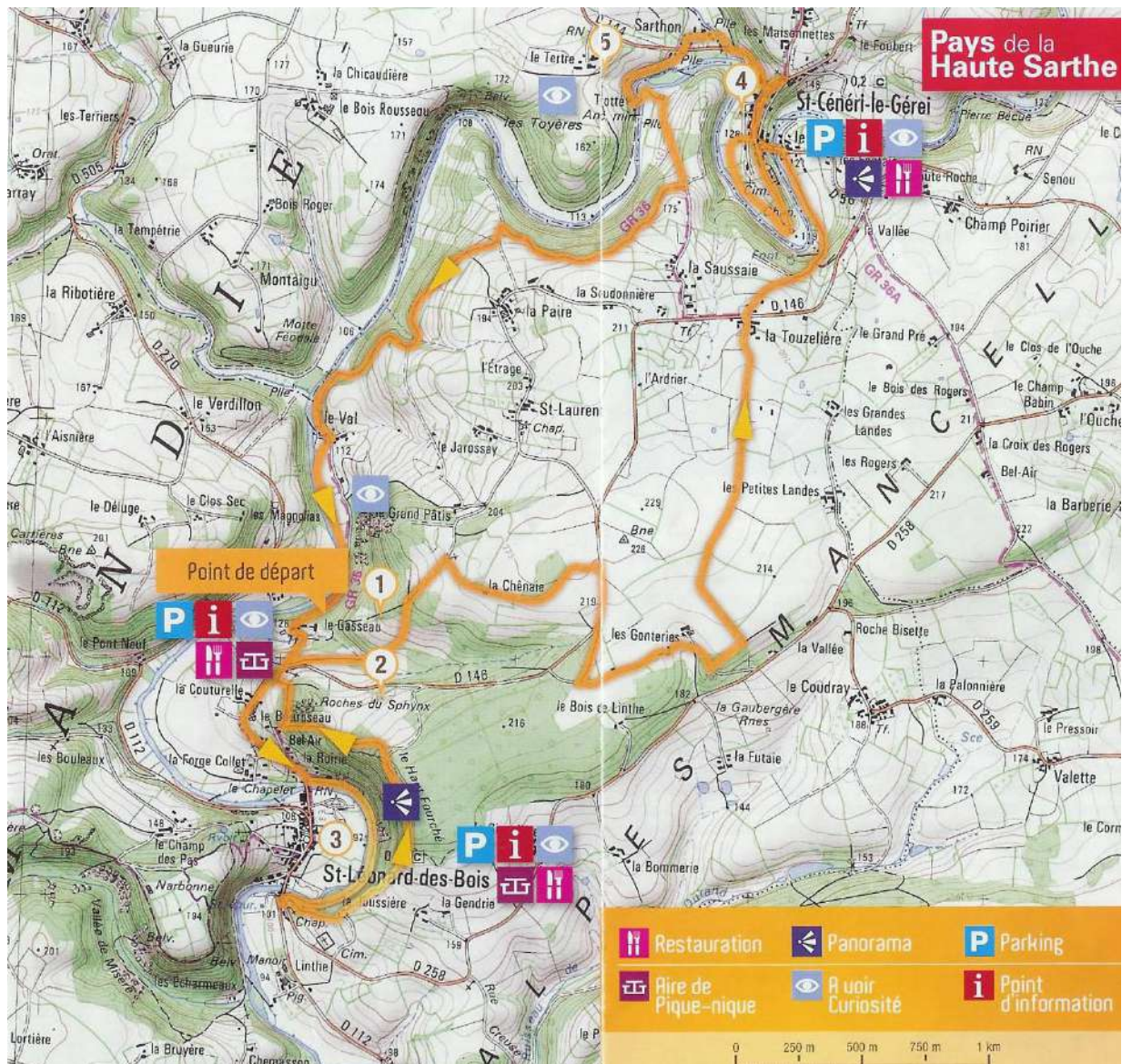
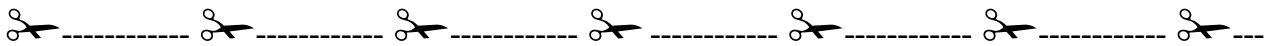
# Sortie dans les Alpes Mancelles

## 9 juin 2012

Si vous êtes intéressé, renvoyez ce coupon avec un chèque de 24 € par personne, (32 € pour les non-adhérents), non remboursable, à l'ordre des Sentiers Langeaisiens, **avant le 24 mai**, au trésorier de l'association.

Claude VANLERBERGHE  
28, allée du Clos Christophe  
37130 LANGEAIS

Nom des participants	Adhérent	Non-adhérent	Somme à payer
Total à payer			



## Au menu des randonneurs pédestres

Terrine de Campagne, Forestière ou Lapin  
ou Terrine de Saumon ou Saint-Jacques

Faux-Filet  
ou Entrecôte  
ou Andouillette

Nos grillades sont préparées devant vous à la Cheminée  
et accompagnées de Gratin de pommes de terre Maison  
Supplément sauce Béarnaise, Poivre, Roquefort : 1.00 €

Salade et Fromages  
ou Tarte Normande  
(Tarte aux pommes à l'ancienne flambée au Calvados  
accompagnée de crème fraîche légèrement caramélisée)  
ou

Fricassée de Framboises  
(Framboises caramélisées - accompagnées de chantilly)

Café (offert)

¼ de vin rouge (Bordeaux – Château La Tonnelle)  
1 verre de vin Muscadet

## Rando des Troglodytes du 6 mai 2012



Participation en baisse pour cette nouvelle édition  
de la Rando des Troglodytes organisée  
conjointement par les sections pédestres et VTT  
des Sentiers Langeaisiens ainsi que le Comité des  
Fêtes.

474 participants, dont 309 VTTistes et 165  
marcheurs. Des conditions extrêmes dues à des  
chemins très gras, boueux ou pleins d'eau. Les  
participants qui avaient regretté la Rando Gadoue  
avec des chemins poussiéreux ont été servis !

## Au menu des VTTistes



2 jours de VTT dans les Charentes les 2 et 3 juin.  
Hébergement au village vacances La Garde Le Pontaroux